



ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 14.02.2022

Présidence de : Mme Marie-Hélène
BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 4

Conseil d'Administration du Collège

Lundi 07 mars 2022 à 18h30

Ordre du jour :

Organisation administrative :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

Vie pédagogique et éducative :

- Banalisation de la journée pour la soutenance orale du DNB
- Banalisation de la journée pour le forum des métiers
- DHG
- Convention délégué à la protection des données



Vie budgétaire et financière :

- Voyage à Vieux Boucau
- Projet de voyage en Italie
- DBM
- Admission en non-valeur

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 3 DU 7 MARS 2022

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLACE PAR	
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène				-	
CPE	CAVILLE Laurine				-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie				-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	DULUCQ Martine			x	LANNEGRAND Odile	
	DUCROCQ Nicolas				SOURBIE Marie	
	SALOMON Delphine				BASTARD Angélique	
	CASTAY Magalie			x	MOULAT Jacques	
	DUMARTIN Jérémy			x	NEURY Rachel	
	LEROY Amélie			x	GRIFFE Jennifer	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	KEUNEBROCK Eva				ANSELME Sandrine	
	LAPEYRE David				GUYONNET Cindy	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS DELEVES	HIRIGOYEN Marie-Luce				DEHEZ Marielle	
	GRANET Hélène				HIRIGOYEN Laurianne	
	CUZACQ Karine				MALLET Cédric	
	RAMON Karine				SOURILLAN Julie	
	COTTENET-GONZALVO Vanessa				DIXMIER-PRONNIER Gaelle	
	DESCACQ Pauline				-	
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	PRUET Louise				FAUTHOUX Alice	
	PRONNIER Florine				MAGNAVAL Léna	
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier				GAUGEACQ Didier	
	LUBIN Monique			x	FOURNADET Christine	
	TAUZIN Arnaud					
PERSONNALITES QUALIFIEES	DUPRAT Marie-Claire				SAUVAGNON Sylvie	
	DELERUE Pierre-Henri				-	
PERSONNALITES QUALIFIEES	LASSERRE André				-	
	TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	24			18	



Début de la séance : 18h30

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le quorum étant atteint (20 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence et leur investissement au sein de l'établissement.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Jennifer GRIFFE est désignée secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

Vote :

Présents : 20	Votants : 20	Abstention : 1
Pour : 19	Contre : 0	Blancs ou nuls : 0

Le PV est adopté

Acte administratif n°21

RUBRIQUE II. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Banalisation de la journée pour la soutenance orale du DNB

Suite au conseil pédagogique du 3/03, Mme BELLINGHERY propose la banalisation de la demi-journée du 1 Juin. L'ensemble des professeurs composeront les jurys du DNB.

Dès mercredi 9/03, Mme la Principale présentera l'épreuve orale afin de rassurer les élèves.

La date du 1 juin permettra de pouvoir organiser un oral de rattrapage en cas d'absence d'un élève. Dans les textes, on propose aux élèves de présenter un élément venant des 4 parcours éducatifs : citoyenneté, culture, avenir ou santé.

Mme BELLINGHERY explique que l'oral peut se faire collectivement ou individuellement ainsi qu'en langue étrangère et que la plupart des élèves choisissent le rapport de stage.

Mme SALOMON précise que le contenu de l'oral ne se résume pas au stage.

Mme BELLINGHERY répond que c'est exact et que l'objectif est de valoriser l'oral et les capacités de réflexion et d'argumentation en adoptant une posture particulière.



Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	0
Pour :	20	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°22

2. Banalisation de la journée pour le forum des métiers

C'est un projet porté par Mme ESTEFFE, CPE : réalisation d'un forum des métiers sur un mercredi matin pour les élèves de 4^{ème} et les élèves de 3^{ème}.

Le 24/03, les élèves de 3^{ème} iront à Pontonx, pour les Routes de l'Orientation où ils pourront découvrir les différentes filières offertes.

Principe retenu pour le forum du 13 avril: chaque élève pourra choisir 3 ateliers différents pour découvrir ou confirmer un métier qui les attire. Chaque atelier durera 40 minutes. Ils pourront également choisir un atelier pour découvrir.

Mme SALOMON précise que cette demi-journée est un vrai bénéfice pour les élèves mais aussi pour les professionnels. La banalisation permettra d'avoir plus de salles libres et donc accueillir plus de professionnels.

Mme BELLINGHERY souligne qu'elle a reçu de nombreuses propositions d'interventions de professionnels. Les coordonnées ont été collectées ce qui permet d'avoir un carnet d'adresses déjà rempli. Les élèves ont besoin de concevoir leur parcours avenir avec plus de visibilité pour qu'ils puissent construire leur orientation avec cohérence et sens.

Mme BELLINGHERY souhaite que les élèves puissent au cours de ces rencontres comprendre que leur idée d'un métier peut évoluer tout au long de leur vie et qu'il est possible de changer de voie et d'envie, tout au long de sa vie.

Mme HIRIGOYEN fait part du fait qu'au lycée, on demande aux élèves de faire très vite des choix sur leur orientation. C'est donc avantageux de pouvoir nourrir leur réflexion le plus tôt grâce à ce genre d'initiative.

Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	0
Pour :	20	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°23

3. Dotation horaire globalisée

La DHG est déterminée par les services du rectorat qui donnent le nombre d'heures pour l'établissement et fixent le pourcentage d'HSA (entre 7 et 8%).

Ce sont des chiffres qui peuvent bouger un peu. La dotation finale est arrivée le 28/02.

Depuis deux ans, un décret concernant les heures supplémentaires permet d'imposer 2 heures supplémentaires, sur un poste de certifié. Sur un poste à temps partiel, on peut proposer mais on ne peut pas imposer.



Une heure complémentaire concernant l'EMC a été demandée: c'est une heure qui peut être utilisée pour des projets particuliers en Enseignement Moral et Civique sur une classe/un niveau/ l'établissement.

Mme BELLINGHERY précise que cette heure permettra de coordonner des projets pluridisciplinaires. C'est une enveloppe d'environ 30 heures par an.

Mme SALOMON demande à Mme BELLINGHERY si les entretiens réalisés avec les différentes équipes éducatives correspondent au travail de groupes annoncés au dernier CA. « Est-ce que rencontrer les professeurs par groupe est ce que vous appelez « former un groupe de travail » ?

Mme BELLINGHERY répond que non, mais elle rappelle que les professeurs ont demandé l'annulation des réunions parents professeurs à cause d'un épuisement trop grand. Elle n'a donc pas souhaité convoquer une autre réunion ou groupe de travail qui était prévue avant les vacances de février.

Mme BELLINGHERY déclare qu'elle aurait préféré faire des réunions avec les parents et les professeurs mais en terme de timing ce n'était pas possible.

Mme SALOMON conclut en disant qu'elle regrette.

Mme DUPRAT s'interroge sur la signification du mot « moral » dans l'appellation EMC.

Mme GRIFFE lui répond que cet enseignement a pour objectif de faire de l'élève un acteur de sa réflexion citoyenne dans laquelle on cherche à développer la sensibilité, le sens du jugement, la connaissance du droit et de la règle ainsi que l'engagement.

Lecture de la DHG :

- En allemand, il y aura un regroupement des 5^{ème} et des 4^{ème} avec l'accord du professeur ce qui lui permettra d'avoir un groupe plus dynamique.
- Anglais : les Bilangues ont 3 heures et les non-Bilangues 4h. Sur les 5 classes de 6^{ème} il y aura une classe non-Bilangue.

Une réunion permettra de présenter l'enseignement Bilangues aux élèves de CM2, au deuxième trimestre et répondre aux questions des parents.

Madame BELLINGHERY observe que, concernant les orientations post-3^{ème}, peu d'élèves demandaient des OIB / BACHIBAC/ SECTION EUROPEENNE Il faut vraiment encourager les élèves dans ce sens. Nombreux sont ceux qui ont le profil recherché.

Mme NEURY : l'absence des échanges, avec l'Espagne notamment, a une conséquence directe sur le faible nombre d'orientation linguistique au lycée. Mme BELLINGHERY l'entend mais pense que les échanges doivent être ouverts à tous les élèves afin de ne pas biaiser les objectifs de l'enseignement des langues, in fine et valoriser tous les parcours linguistiques.

- Beaucoup d'HSA en mathématiques : 1H/ classe sur chaque niveau, ce qui permet de développer des aménagements pédagogiques et développer notamment les écrits et la compréhension des consignes complexes.

Mme BELLINGHERY précise que ce projet est accepté car il est conforme à l'intérêt des élèves en tenant compte notamment des évaluations des élèves en 6^{ème} et des résultats au DNB.

- Education musicale : 17 h + 2 h pour la chorale
- Arts plastiques : 17h

L'ensemble des Indemnités de Missions Particulières sera réparti début juillet.

La dotation permet de dédoubler un certain nombre de cours.



- Pôle sciences : un nouvel entretien aura lieu pour proposer un meilleur équilibre entre les différentes matières.

M. MARTINEZ demande si le nombre d'heures réglementaires par classe est satisfait par la DGH afin de faire le programme.

Mme BELLINGHERY répond que oui, car la proposition tient compte des horaires obligatoires et dus. Elle explique que le dédoublement permet de gagner en efficacité pour individualiser ou travailler en petits groupes. Les HSA ne compensent pas un manque de moyen. La répartition est un choix d'établissement, en lien direct avec les objectifs pédagogiques, dont il est important de discuter au sein de l'ensemble de la communauté éducative.

Mme SALOMON explique que les élèves font 26h mais que les heures de dédoublement ne sont pas des heures en plus pour les élèves.

- ULIS : les 21 H correspondent à l'enseignement spécialisé du 1^{er} degré. Il y a 14 élèves prévus l'an prochain.
- Enseignant référent : Mme BAUDRY
- Persan/Norvégien : c'est une sorte de « cagnotte » soit 1 HSA décomposable en 30 HSE

Mme NEURY, en tant que déléguée des enseignants, précise que les enseignants voteront contre la DGH tant que le pôle sciences ne sera pas fixé.

Mme BELLINGHERY rappelle que la priorité est l'intérêt des élèves. La dotation est suffisante. Le vote porte bien sur la proposition de répartition des heures.

Mme SALOMON précise que nous n'avons pas parlé de la situation en anglais car la demande de BMP ne satisfait pas l'équipe d'anglais. Les enseignantes ont été reçues en amont, par Mme BELLINGHERY. Il n'est pas possible de créer des heures postes à l'infini et le taux d'HSA ne peut pas être inférieur à 7 %. C'est un équilibre complexe à trouver, en respectant l'intérêt des élèves.

Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	8
Pour :	7	Contre :	5	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°20

4. Convention délégué à la protection des données

Convention entre le collège Cap de Gascogne et l'académie de Bordeaux.

Mr Thierry LAVIGNE est désigné délégué à la protection des données. Il exerce également ces mêmes missions pour l'académie de Bordeaux.

Mme Emilie CERVEAU est nommée personne relais dans l'établissement



Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	1
Pour :	19	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°25

RUBRIQUE III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1. Voyage à Vieux Boucau

Mme CERVEAU, la Gestionnaire fait un point de situation :

Un séjour à Vieux Boucau est organisé du 06 au 10 juin 2022 pour tous les élèves de 5ème.

114 élèves et 8 accompagnateurs sont concernés.

Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire EPS/SVT.

Une mise sur le marché a été réalisée conformément au code de la commande publique.

3 offres ont été reçues.

La commission appel d'offre a délibéré le jeudi 06 janvier 2022. Le choix a été fait en fonction de plusieurs critères (les prestations, le prix, le transport).

Le centre Planète Vacances situé à Vieux Boucau a obtenu le marché. Ce centre est agréé par la DSDEN.

Les enseignants organiseront prochainement une réunion de présentation.

Mme la Gestionnaire présente deux propositions de budget :

- 1^{ère} proposition : 225 euros par élève
- 2^{ème} proposition : 210 euros par élève grâce à un effort supplémentaire du fond d'établissement pour relancer les voyages scolaires suite à la crise sanitaire.

Mme NEURY souligne qu'il est dommage que cette part établissement ne puisse pas bénéficier à l'ensemble des élèves.

Mme BELLINGHERY précise qu'une planification des projets pédagogiques permettrait une répartition équitable des fonds. De plus il est possible de modifier la charte des voyages scolaires existantes toutes les propositions sont les bienvenues.

Mr MARTINEZ demande si le montant de 210 euros peut être réductible pour certaines familles.

Mme CERVEAU explique que l'assistante sociale effectue un gros travail de suivi et que les fonds sociaux du collège pourront aider les familles dans le besoin. L'aspect financier ne doit pas être un obstacle.

Mr DUCROCQ précise qu'il a toujours des élèves qui ne participent pas mais pas pour des raisons financières.



Mr MARTINEZ aborde la question du fond social du Ministère ou des millions dorment et regrette qu'il n'y ait pas un abondement supplémentaire du fond social du fait de la situation sanitaire.

Mme SALOMON souligne que l'amicale des élèves peut prendre le relais si besoin après les fonds sociaux.

Mr MARTINEZ s'interroge sur les remboursements en cas d'annulation.

Mme CERVEAU explique qu'en cas d'annulation par arrêté ministériel, aucun frais ne pourra être facturé par le voyageur au collège. C'est une condition précisée sur le cahier des clauses particulières signé par le voyageur. Si un élève ne souhaite plus participer au voyage, le remboursement de la famille ne pourra se faire que sous certaines conditions (certificat médical ou radiation de l'établissement).

Mme BELLINGHERY précise que les voyages à l'étranger sont fortement déconseillés en ce moment, interdits pour certaines destinations et peu recommandés en France. Mais Vieux Boucau se situant à moins d'une heure, le risque est faible.

La représentante de la FCPE annonce un don de 500 € pour ce voyage et nous la remercions.

Le conseil d'administration vote une participation des familles à hauteur de 210 € avec possibilité de paiement en 3 fois.

Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	1
Pour :	19	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°19

2. Projet de voyage en Italie

Un voyage en Italie est en cours d'étude du 16 au 22 octobre 2022.

Il concernerait 56 élèves (29 élèves de 3ème et 27 élèves de 4ème) avec 4 accompagnateurs

Programme prévisionnel :

Jour 1 : départ de l'établissement

Jour 2 : Rome (visite guidée du Colisée, du forum romain et du Palatin + visite libre de Rome)

Jour 3 : Visite guidée de Pompéi

Jour 4 : Visite guidée de Herculaneum et du Musée Archéologique de Naples

Jour 5 : Rome (visite guidée des Catacombes de Saint Calixte et de l'autel de la Paix d'Auguste + Visite libre de Rome)

Jour 6 : Florence (visite guidée du Palazzo Vecchio, du Musée des Offices et de la ville de Florence)

Jour 7 : retour au collège

Ce projet sera étudié en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et un appel d'offre sera réalisé.



3. DBM pour information

Mme la Gestionnaire rappelle qu'une DBM 22 avait été présentée pour information au CA du 27 septembre 2022 avec une baisse prévisionnelle des recettes pour le SRH estimée à -22 000 €.

Deux DBM 22 ont été réalisées pour ajuster les recettes du SRH à la réalité au 31.12.2021 afin de clôturer l'année 2021.

DBM 22 n°10 pour information :

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

40500 ST SEVER

EXERCICE 2021 - Edition du 31/12/2021

Pièce B10
DBM INFO
Page n° 1

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	RESTAU	OCSX	7062	Restauration et hébergement Restauration Commensaux Prod.Restauration.Scol.et héberg				10 128,88	2 993,44	13 122,32
2	SRH	RESTAU	OEOC	7062	Restauration et hébergement Restauration Repas élèves occasionnels Prod.Restauration.Scol.et héberg				0,00	63,10	63,10
3	SRH	RESTAU	OFAMILLES	7062	Restauration et hébergement Restauration Familles Prod.Restauration.Scol.et héberg				148 684,00	-1 588,05	147 095,95
4	SRH	RESTAU	OFAMILLES	7038	Restauration et hébergement Restauration Familles Autres produits activ.annexes				0,00	14,80	14,80
5	SRH	RESTAU	OFAMILLES	7468	Restauration et hébergement Restauration Familles Autres dons et legs				0,00	8,10	8,10
6	SRH	CHARG	OEVCG40		Restauration et hébergement Charges diverses Reversement à la collectivité	15 853,85	178,97	16 032,82			
7	SRH	VIAB	OGAZ		Restauration et hébergement Viabilisation Gaz	13 151,85	290,82	13 442,70			
8	SRH	RESTAU	ODENR		Restauration et hébergement Restauration Achats de denrées	99 041,82	1 021,60	100 063,42			

DBM 22 n°11 pour information :

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

40500 ST SEVER

EXERCICE 2021 - Edition du 04/02/2022

Pièce B10
DBM INFO
Page n° 1

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	RESTAU	OCSX	7062	Restauration et hébergement Restauration Commensaux Prod.Restauration.Scol.et héberg				13 122,32	-84,00	13 038,32
2	SRH	CHARG	OEVCG40		Restauration et hébergement Charges diverses Reversement à la collectivité	15 032,82	-10,08	15 022,74			
3	SRH	MAINT	OFOURBAT		Restauration et hébergement Maintenance Fournitures entretien des bâtiments	591,63	-16,38	575,25			
4	SRH	RESTAU	ODENR		Restauration et hébergement Restauration Achats de denrées	100 063,42	-57,54	100 005,88			



4. Admission en non-valeur

Mme la gestionnaire demande l'admission en non-valeur de créances déclarées irrécouvrables par l'huissier de justice. Il s'agit de créances datant d'entre 2014 et 2018 et qui concerne 8 familles pour lesquels l'huissier a délivré des certificats irrécouvrables.

Le montant de ces créances s'élève à 1 479,70 €.

La totalité de ces sommes sera prise en charge par le budget du collège. Les frais d'huissier seront également à la charge du collège.

Mr MARTINEZ précise que ce sont des sommes raisonnables étant données qu'elles sont réparties sur 5 exercices. Il souhaite savoir si la mise à l'huissier est une demande de l'agent comptable.

Mme CERVEAU explique qu'une procédure est respectée. Il y a un grand travail de relances et d'appel au famille par le service gestion ainsi que par Mme CASABONNE, assistance sociale. Plusieurs courriers sont envoyés dont certains en recommandé avec accusé de réception avant la mise à l'huissier.

Vote :

Présents :	20	Votants :	20	Abstention :	0
Pour :	20	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Le conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur des créances déclarées irrécouvrables par l'huissier de justice à hauteur de 1479.70€.

Acte administratif n°24

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ANNEXES

Le 12 avril 2022 sera organisée dans l'établissement une conférence avec un médecin addictologue sur le sujet des addictions préparée par le CESC réuni au mois de décembre dernier. La FCPE est une partenaire engagée de cette action.

Les membres du CA réfléchissent au modalités de diffusion de l'information aux familles.

Il est décidé que l'information sera diffusée sur un maximum de canaux différents (site du collège, page Facebook de la FCPE, lors de la préparation des conseils de classe, éventuellement via un article sur le journal Sud-Ouest, ...). Une première diffusion dans les prochains jours afin de permettre aux familles de bloquer la date et un rappel 10 jours avant.

Séance levée à 20h30.